

Franck REYNIER  
Député de la Drôme  
Maire de Montélimar

Montélimar, le 10 février 2009

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le projet de loi portant réforme de l'hôpital, dit HPST, et je vous en remercie.

En particulier, vous m'avez fait part de vos inquiétudes concernant certaines dispositions du texte, craignant qu'elles n'aboutissent à des concentrations hospitalières imposées et à une gestion de l'hôpital déconnectée des réalités et des besoins du territoire.

Profondément attaché à la défense d'un service public hospitalier moderne et efficace, je souhaite vous apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, la création des Agences Régionales de Santé (ARS) est, d'une manière générale, favorablement accueillie par les établissements hospitaliers. Celle-ci va permettre de définir et de mettre en oeuvre une véritable stratégie d'offre de soins territoriale, en tenant compte des spécificités locales et de l'évolution de la démographie. Vous soulignez le risque d'un contrôle des établissements au niveau régional, voire national. Sur ce point, permettez-moi de vous rappeler combien je suis attaché au rôle des élus, des usagers et des personnels dans la gouvernance de l'hôpital public. Parce que j'ai estimé que le texte n'apportait pas les garanties d'une telle gouvernance, j'ai pris l'initiative de déposer un amendement destiné à éviter les dérives que vous décrivez.

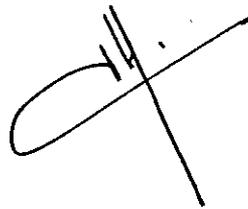
Ensuite, les Communautés Hospitalières de Territoire (CHT) ont pour objectif d'offrir un cadre légal à la mise en commun de moyens humains et matériels entre établissements d'un même bassin de population. Ce nouveau dispositif doit garantir la liberté de choix des établissements, et non les forcer à intégrer une CHT. C'est pour cette raison que j'ai déposé un amendement favorisant l'incitation à l'intégration en CHT.

Bien entendu, j'aurai l'occasion de rappeler mon soutien à ces amendements lorsqu'ils seront débattus en séance publique dans les prochains jours.

Comme vous pouvez le voir, je reste vigilant envers les dispositions du projet de loi HPST, et je souhaite qu'il aboutisse à une véritable politique d'aménagement du territoire en matière d'offre de soins qui associe l'ensemble des acteurs concernés par le service public hospitalier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Franck REYNIER



Monsieur Jean-Pierre RAMBAUD  
Président  
Collectif de Défense de l'Hôpital de Die  
6 place de l'Hôtel de Ville  
26150 DIE

*Cabinet du Député-Maire*  
FR.MD/09.02.03548/0